

Amherst, le 12 février 2024

Le conseil de la Municipalité d'Amherst siège en séance ordinaire ce 12^e jour du mois de février 2024 au 245, rue Amherst, à laquelle sont présents, le maire et les conseillers;

Robert Cardinal
Caroline Champoux
Yves Duval

Daniel Lampron
Robert Laperrière

Formant tous quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Galipeau.

Assiste également à la séance monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier et madame Virginie Dubois, directrice générale adjointe.

Monsieur le conseiller Luc Tremblay est absent et son absence est motivée.

Monsieur le maire soumet à madame la conseillère et messieurs les conseillers l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR
Assemblée ordinaire du 12 février 2024

1. **Ouverture de la séance**
2. **Ratification de l'ordre du jour**
3. **Ratification de la séance ordinaire du 8 janvier 2024**
 - 3.1 Résolutions numéros 001.01.2024 à 016.01.2024 inclusivement pour la séance ordinaire du 8 janvier 2024
4. **Ratification des déboursés pour le mois de janvier 2024**
 - 4.1 Déboursés du 01-01-2024 au 31-01-2024 pour un montant total de 361 616,79 \$; salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 53 802,03 \$.
5. **Correspondance**
6. **Administration générale**
 - 6.1 Indexation de la rémunération du personnel et des élus
 - 6.2 Avis de motion et présentation du règlement 586-24 modifiant le règlement numéro 583-23 imposant le taux de taxes pour l'exercice financier 2024
 - 6.3 Autorisation de dépôt d'une demande - Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM)
 - 6.4 Reconduction de la division des districts électoraux
 - 6.5 Renouvellement d'adhésion – Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant
 - 6.6 Ressources humaines – Embauche d'une adjointe de direction – Gestion de projets et soutien administratif

- 6.7 Ressources humaines – Embauche d’une adjointe de direction – Greffe

7. Sécurité publique

- 7.1. Sécurité publique – Rapport du conseiller responsable

8. Travaux publics

- 8.1 Octroi de mandat – Lignage de rue
- 8.2 Octroi de mandat – Balayage de rue
- 8.3 Octroi de mandat – Fauchage
- 8.4 Octroi de mandat – Location niveleuse
- 8.5 Autorisation d’appels d’offres – Travaux de réfection des chemins Gaudias-Côté Ouest et Mc Laughlin

9. Hygiène du milieu et environnement

- 9.1 Autorisation de déboursé – Centre Canin le Refuge
- 9.2 Non-renouvellement – Fleurons du Québec

10. Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 10.1 Dépôt rapport M. Martin Léger
- 10.2 Adoption du premier projet de règlement 585-24 modifiant le règlement de zonage 352-02 afin que l’usage résidence de tourisme dans la zone 2-F fasse l’objet d’une demande d’usage conditionnel
- 10.3 Demande d’usage conditionnel – UC001-2024 – 151, chemin du Pont-Maurice
- 10.4 Octroi de mandat – PFD Avocats – Formation comité consultatif d’urbanisme et comité de démolition

11. Loisirs et culture

- 11.1 Bibliothèques – Rapport de la conseillère responsable
- 11.2 Autorisation de déboursé – Rendez-vous du loisir rural
- 11.3 Autorisation de signature – Marché des petits entrepreneurs
- 11.4 Participation de la Municipalité d’Amherst au projet de stations de cyclotourisme sur le corridor aérobique

12. Histoire et patrimoine

- 12.1 Frais de déplacement – Programmation citoyenne à l’Assemblée nationale du Québec
- 12.2 Octroi de mandat – Consultation technique et gestion de projets Audiovisuels
- 12.3 Autorisation de dépôt et de signature – Demande pour Jeunesse Canada au Travail

13. Affaire(s) nouvelle(s)

14. Période de questions

15. Levée de la séance

1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2

RÉS 017.02.2024 RATIFICATION DE L’ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE l’ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Adoptée à la majorité

3 **RÉS 018.02.2024** **RATIFICATION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JANVIER 2024**

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le directeur général soit exempté de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2024, les membres du conseil l'ayant reçu au moins 72 heures avant le début de la présente séance ;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2024, résolutions numéros 001.01.2024 à 016.01.2024 inclusivement soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à la majorité

4 **RATIFICATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE JANVIER 2024**

4.1 **RÉS 019.02.2024** **DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE JANVIER 2024**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil ratifie les déboursés du 01-01-2024 au 31-01-2024 pour un montant total de 361 616,79 \$; salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 53 802,03 \$.

Adoptée à la majorité

5 **CORRESPONDANCES**

6. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

6.1 **RÉS 020.02.2024** **INDEXATION DE LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ET DES ÉLUS**

CONSIDÉRANT l'indice des prix à la consommation 2023 pour le Québec tel que déterminé par Statistiques Canada;

CONSIDÉRANT que les employés des travaux publics sont couverts par une convention collective qui détermine, à l'annexe « A », les taux d'augmentation annuel pour la durée de la convention;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Martin Léger, directeur général;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil autorise une indexation de la rémunération des employés de la Municipalité d'Amherst, en excluant les employés des travaux publics, de l'ordre de quatre virgule cinq pourcent (4,5 %) rétroactive au 1^{er} janvier 2024;

QUE, nonobstant l'article 7 du règlement 562-21 sur le traitement des élus, le conseil autorise seulement une indexation de la rémunération de base des élus de l'ordre de quatre virgule cinq pourcent (4,5 %) rétroactive au 1^{er} janvier 2024.

Adoptée à la majorité

6.2 **AVIS DE MOTION ET PRESENTATION DU REGLEMENT 586-24 MODIFIANT LE REGLEMENT NUMERO 583-23 IMPOSANT LE TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024**

Monsieur le maire Jean-Guy Galipeau présente le projet de règlement numéro 586-24 modifiant le règlement numéro 583-23 imposant le taux de taxes pour l'exercice financier 2024. Le projet de règlement peut être consulté sur le site web de la municipalité.

Madame la conseillère Caroline Champoux donne avis de motion qu'à la séance ordinaire du 11 mars 2024 sera présenté au conseil pour adoption le règlement numéro 586-24 modifiant le règlement numéro 583-23 imposant le taux de taxes pour l'exercice financier 2024.

6.3 **RÉS 021.02.2024** **AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE – PROGRAMME D'AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (PRACIM)**

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Amherst désire présenter une demande d'aide financière au volet 1 du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM);

CONSIDÉRANT que la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRACIM et qu'elle s'engage à en respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle;

CONSIDÉRANT que la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné;

CONSIDÉRANT que la Municipalité confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au Volet 1 du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM);

QUE le conseil autorise monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité tout document relatif à cette demande.

Adoptée à la majorité

6.4 **RÉS 022.02.2024** **RECONDUCTION DES DISTRICTS ÉLECTORAUX**

CONSIDÉRANT que la municipalité procède à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre ans;

CONSIDÉRANT que sa division actuelle en districts électoraux respecte les articles 9, 11 et 12 ou, selon le cas 12.0.1, de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2);

CONSIDÉRANT que la municipalité demande la reconduction de sa division avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale;

CONSIDÉRANT que sa demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 et que ce document indique également le nombre d'électrices et d'électeurs des districts électoraux en vigueur;

CONSIDÉRANT que la Commission de la représentation électorale transmettra à la Municipalité une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non que la Municipalité remplit les conditions pour reconduire la même division;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE la Municipalité demande à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour reconduire la division actuelle de son territoire en districts électoraux.

Adoptée à la majorité

6.5 **RÉS 023.02.2024** **RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND MONT-TREMBLANT**

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Amherst désire renouveler son adhésion à la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil autorise monsieur Martin Léger, directeur général à renouveler l'adhésion de la Municipalité à la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant et à payer la cotisation pour l'année en cours;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 13000 494.

Adoptée à la majorité

6.6 **RÉS 024.02.2024** **RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE DE DIRECTION – GESTION DE PROJETS ET SOUTIEN ADMINISTRATIF**

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures pour le poste d'adjointe à la direction-gestion de projets et soutien administratif;

CONSIDÉRANT que les candidats au poste ont été rencontrés entre le 9 et le 11 janvier 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection par suite des entrevues;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil prenne acte de la recommandation du comité de sélection et entérine l'embauche de madame Marie-Lee Diraddo-Brunette à titre d'adjointe à la direction - gestion de projets et soutien administratif, le tout selon les conditions négociées avec monsieur Martin Léger, directeur général.

Adoptée à la majorité

6.7 **RÉS 025.02.2024** **RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE DE DIRECTION – GREFFE**

CONSIDÉRANT le départ de Mme Virginie Dubois, directrice générale adjointe – Greffe et communications en congé de maternité dès le mois de mars;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler le volet greffe pendant son absence;

CONSIDÉRANT que lors de l'appel de candidatures pour le poste d'adjointe à la direction-gestion de projets et soutien administratif, une candidate a sorti du lot pour effectuer les tâches reliées au greffe;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection pour combler le poste pour une durée d'une année;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil prenne acte de la recommandation du comité de sélection et entérine l'embauche de madame Sandrine Picardo à titre d'adjointe à la direction-greffe, le tout selon les conditions négociées avec monsieur Martin Léger, directeur général, pour effectuer le remplacement de congé de maternité de Mme Virginie Dubois.

Adoptée à la majorité

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE – RAPPORT DU CONSEILLER RESPONSABLE

Monsieur le conseiller Yves Duval dépose le rapport mensuel des interventions des premiers répondants pour le mois de janvier 2024. Durant le mois de janvier, il y a eu douze (12) interventions, sept (7) de priorité « 1 » et cinq (5) de priorité « 3 ».

8 TRAVAUX PUBLICS

8.1 RÉS 026.02.2024 OCTROI DE MANDAT – LIGNAGE DE RUE

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par Marquage Traçage Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Guylain Charlebois – Coordonnateur aux travaux publics et projets spéciaux;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil prenne acte de la recommandation de monsieur Guylain Charlebois – Coordonnateur aux travaux publics et projets spéciaux et octroi le mandat de lignage de rue à Marquage Traçage Québec au montant de 11 744 \$ avant les taxes applicables et qu'il soit requis de donner suite dans ce dossier;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02 35500 499.

Adoptée à la majorité

8.2 RÉS 027.02.2024 OCTROI DE MANDAT – BALAYAGE DE RUE

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par les Entreprises JEROCA Inc. pour des travaux de balayage de rues;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par David Prévost pour les travaux de balayage de chemins ruraux;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Guylain Charlebois, coordonnateur aux travaux publics et projets spéciaux;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil octroie le mandat pour des travaux de balayage des rues aux Entreprises JEROCA Inc. pour un tarif de 140 \$/heure pour le balai mécanique Xbroom, de 130 \$/h pour le balai-aspirateur et de 110 \$/h pour la citerne 7500 litres;

QUE le conseil octroie le mandat pour les travaux de balayage de chemins ruraux à David Provost au taux de 145 \$/heure;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 32000 521.

Adoptée à la majorité

8.3 **RÉS 028.02.2024** **OCTROI DE MANDAT – FAUCHAGE DES CHEMINS MUNICIPALS**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au fauchage des chemins municipaux;

CONSIDÉRANT l'offre déposée par Déneigement Daniel Houle;

Considérant la recommandation favorable de monsieur Ronald Robitaille, chef d'équipe aux travaux publics;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil prenne acte de la recommandation de monsieur Ronald Robitaille, chef d'équipe aux travaux publics et octroi le mandat de fauchage des chemins municipaux à Déneigement Daniel Houle pour un montant maximum avant taxes de 7 500.00 \$;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 32000 521.

Adoptée à la majorité

8.4 **RÉS 029.02.2024** **OCTROI DE MANDAT – LOCATION DE NIVELEUSE**

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'assurer l'entretien régulier des chemins par le service des travaux publics pour la saison 2024;

CONSIDÉRANT que pour se faire il y a lieu de louer une niveleuse pour une période s'échelonnant de début mai à la fin octobre 2024;

CONSIDÉRANT l'offre déposée par la compagnie JMV Location pour 4 800 \$ mensuellement, ainsi que 1200 \$ de frais de livraison;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Ronald Robitaille, chef d'équipe aux travaux publics;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil autorise Ronald Robitaille, chef d'équipe aux travaux publics à procéder à la location d'une niveleuse auprès de JMV Location, selon les conditions prévues à l'offre de service déposée en date du 8 février 2024 et de signer tout document en rapport avec ce dossier;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 32000 513.

Adoptée à la majorité

8.5 **RÉS 030.02.2024** **AUTORISATION D'APPELS D'OFFRES - TRAVAUX DE RÉFECTION DES CHEMINS GAUDIAS-CÔTÉ OUEST ET MC LAUGHLIN**

CONSIDÉRANT les travaux de réfection des chemins Gaudias-Côté Ouest et Mc Laughlin prévus en 2024;

CONSIDÉRANT que ces travaux nécessitent de la main d'œuvre spécialisée;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil autorise Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier, à procéder à un appel d'offres pour des travaux de réfection des chemins Gaudias-Côté Ouest et Mc Laughlin.

Adoptée à la majorité

9. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

9.1 **RÉS 031.02.2024** **AUTORISATION DE DÉBOURSÉ – CENTRE CANIN LE REFUGE**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'octroyer un mandat pour la gestion et l'application de la réglementation concernant les animaux;

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par le Centre Canin Le Refuge;

CONSIDÉRANT que les services offerts correspondent aux besoins de la Municipalité;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil autorise M. Martin Léger, directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Amherst, le contrat de services pour l'année 2024 à intervenir entre la Municipalité et le Centre Canin Le Refuge;

QUE le conseil autorise de déboursé de 2160 \$ plus les taxes applicables pour couvrir les frais inhérents au contrat;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02 49000 499.

Adoptée à la majorité

9.2 **RÉS 032.02.2024** **NON-RENOUVELLEMENT – FLEURONS DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu que la Municipalité renouvelle son adhésion aux Fleurons du Québec pour 2024-2026;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil a pris la décision de ne pas renouveler l'adhésion à la 19^e édition des Fleurons du Québec;

QU'une copie de cette résolution soit envoyée aux Fleurons du Québec.

Adoptée à la majorité

10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.1 DÉPÔT RAPPORT MONSIEUR MARTIN LÉGER

Monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier fait rapport des activités du service de l'urbanisme et de l'environnement pour le mois de janvier 2024. Un total de dix (10) permis ont été émis pour une valeur estimée des travaux de 1 083 000 \$.

Il mentionne également l'arrivée de Mme France Granger, coordonnatrice en urbanisme et en environnement. Il invite les citoyens à s'adresser à Mme Granger ou à Mme Gemme pour toutes questions relatives à l'urbanisme et à l'environnement.

10.2 RÉS 033.02.2024 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 585-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 352-02 AFIN QUE L'USAGE RÉSIDENCE DE TOURISME DANS LA ZONE 2-F FASSE L'OBJET D'UNE DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance du 8 janvier 2024 ;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement fera l'objet d'une assemblée publique de consultation, et ce, le 11 mars 2024 à 19 h;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil adopte le premier projet de règlement 585-23 modifiant le règlement de zonage 352-02 afin que l'usage résidence de tourisme dans la zone 2-F fasse l'objet d'une demande d'usage conditionnel.

Adoptée à la majorité

10.3 RÉS 034.02.2024 DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL – UC001-2024 – 151, CHEMIN DU PONT-MAURICE

Étude de la demande d'usage conditionnel UC001-2024 telle que soumise pour la propriété sise au 151, chemin du Pont-Maurice, à l'effet de permettre l'usage de résidence de tourisme.

CONSIDÉRANT la demande d'usage conditionnel UC001-2024 à l'effet de permettre l'usage Résidence de tourisme pour la propriété sise au 151, chemin du Pont-Maurice;

CONSIDÉRANT les informations et documents déposés avec la demande d'usage conditionnel;

CONSIDÉRANT que la propriété faisant l'objet de la demande se situe à moins de 100 mètres d'une autre résidence de tourisme et à moins de 500 mètres d'une seconde résidence de tourisme;

CONSIDÉRANT que malgré l'accord des voisins, les membres sont d'avis que cette présente demande va à l'encontre du règlement 555-21 sur les usages conditionnels;

CONSIDÉRANT que la présente demande est non-conforme;

CONSIDÉRANT que l'acceptation de cette demande créerait un précédent qui porterait préjudice aux autres demandeurs;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement à l'effet que la présente demande devrait être refusée;

Monsieur le maire Jean-Guy Galipeau invite les personnes intéressées présentes à faire connaître leurs commentaires en regard de la présente demande d'usage conditionnel.

Le propriétaire faisant l'objet de la présente demande s'interroge à savoir comment faire approuver sa demande. Il dit que son cas ne causerait pas de précédent.

Monsieur le maire Jean-Guy Galipeau explique que le conseil se devait d'encadrer les résidences de tourisme et que malheureusement accepter cette demande viendrait trop déroger au règlement.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE la demande d'usage conditionnel UC001-2024 afin de permettre l'usage de résidence de tourisme pour la propriété sise au 151, chemin du Pont-Maurice soit refusée.

Adoptée à la majorité

10.4

RÉS 035.02.2024

**OCTROI DE MANDAT – PFD AVOCATS – FORMATION
CCU ET COMITÉ DE DÉMOLITION**

CONSIDÉRANT que l'Assemblée nationale a dernièrement adopté un nouveau projet de loi qui apporte des modifications législatives importantes en matière municipale;

CONSIDÉRANT que le projet de loi 16 vise à adapter la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* afin de permettre un encadrement législatif correspondant à la réalité actuelle des municipalités québécoises;

CONSIDÉRANT que l'une des nouveautés notables du PL 16 est la mise en œuvre d'une formation pour les membres des conseils consultatifs d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'à partir du 1^{er} juin 2024, les membres des CCU devront suivre ou avoir suivi une formation obligatoire;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par PFD Avocats pour une formation pour les membres du CCU et une formation pour les membres du comité de démolition;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil accepte la recommandation de monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier et octroie le mandat à PFD Avocats pour la formation pour les membres du CCU et les membres du comité de démolition pour un montant de 2 000 \$ plus les taxes applicables et déboursés;

QUE la moitié de cette dépense soit prise à même le poste budgétaire 02 11000 410;

QUE l'autre moitié de cette dépense soit prise à même le poste budgétaire 02 16000 455.

Adoptée à la majorité

11 LOISIRS ET CULTURE

11.1 BIBLIOTHÈQUES - RAPPORT DE LA CONSEILLÈRE RESPONSABLE

Madame la conseillère Caroline Champoux fait rapport des activités mensuelles de nos bibliothèques.

Pour la bibliothèque du secteur Saint-Rémi, pour le mois de janvier, on compte 39 visiteurs, 114 prêts de livres (numériques et papier) et 26 prêts entre bibliothèques.

Pour la bibliothèque du secteur Vendée, pour le mois de janvier, on compte 82 visiteurs, 123 prêts de livres (numériques et papier) et 13 prêts entre bibliothèques.

11.2 RÉS 036.02.2024 AUTORISATION DE DÉBOURSÉ – RENDEZ-VOUS DU LOISIR RURAL

CONSIDÉRANT le Rendez-vous québécois du loisir rural qui se tiendra à Fort-Coulange dans la MRC de Pontiac du 1^{er} au 2 mai 2024;

CONSIDÉRANT que l'événement rassemble depuis 11 ans les professionnels en Loisirs du milieu municipal pour les municipalités de 10 000 habitants et moins;

CONSIDÉRANT que le transport est offert gratuitement par Loisirs Laurentides;

CONSIDÉRANT que le coût de participation est fixé à 200 \$, ce qui comprend l'accès à la conférence, aux ateliers, aux deux petits-déjeuners, aux deux dîners et au souper du 1^{er} mai;

CONSIDÉRANT qu'un budget supplémentaire serait requis pour l'hébergement;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil autorise Mme Élise Therrien à s'inscrire au Rendez-vous québécois du loisir rural;

QUE le conseil autorise un déboursé de 200 \$ pour couvrir les frais de participation;

QUE le conseil autorise un déboursé de 400 \$ pour couvrir les frais d'hébergement;

QUE les frais de déplacement et hébergement soient affectés au poste budgétaire 02 70150 310;

QUE les coûts relatifs à l'inscription à ce congrès soient affectés au poste budgétaire 02 70150 455.

Adoptée à la majorité

11.3 **RÉS 037.02.2024** **AUTORISATION DE SIGNATURE – MARCHÉ DES PETITS ENTREPRENEURS**

CONSIDÉRANT que le 1^{er} juin 2024 se tiendra la 11^e édition de La grande journée des petits entrepreneurs qui se déroulera partout au Québec;

CONSIDÉRANT que les jeunes de 5 à 17 ans auront à nouveau l'occasion de participer à l'expérience, en créant leur propre petite entreprise et en se lançant en affaires devant leur résidence ou en se joignant à un Marché de petits entrepreneurs;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire organiser un Marché de petits entrepreneurs pour les jeunes de notre région;

CONSIDÉRANT que le formulaire de Marché devrait idéalement être complété par un signataire autorisé de l'organisation;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil autorise Mme Élise Therrien à signer pour et au nom de la Municipalité tout document en lien avec la création du Marché de petits entrepreneurs.

Adoptée à la majorité

11.4 **RÉS 038.02.2024** **PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ D'AMHERST AU PROJET DE STATIONS DE CYCLOTOURISME SUR LE CORRIDOR AÉROBIQUE**

CONSIDÉRANT que la MRC des Laurentides a déposé une demande de subvention de 25 000 \$ dans le cadre du programme fonds régions et ruralité (FRR) Volet 1 - Soutien au rayonnement des régions afin de permettre l'implantation de stations de cyclotourisme sur le corridor aérobique pour les municipalités de l'ouest qui souhaitent y adhérer;

CONSIDÉRANT que la municipalité d'Amherst souhaite promouvoir et mettre en valeur le corridor aérobique sur son territoire et par le fait même désir participer au projet;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Amherst désire que la Société des parcs installe des bollards aux croisements entre le corridor aérobique et le chemin de Saint-Rémi-d'en-Haut et le Chemin de la Mine;

CONSIDÉRANT que les municipalités d'Amherst, d'Huberdeau et de Montcalm se sont montrées favorables au projet et que les municipalités participantes doivent verser 20 % du montant de la subvention;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE la Municipalité d'Amherst participe au projet de stations de cyclotourisme sur le corridor aérobique via le programme Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 1 - Soutien au rayonnement des régions;

QU'advenant la réalisation du projet, la MRC des Laurentides installe des bollards aux croisements entre le corridor aérobique et le chemin de Saint-Rémi-d'en-Haut et le Chemin de la Mine, ceci afin d'empêcher l'accès aux VTT;

QUE la Municipalité d'Amherst s'engage à verser sa part du 20 % au prorata du montant de subvention utilisé jusqu'à un montant maximum de 2 000 \$;

QUE cette dépense soit prise à même le poste budgétaire 02 70150 520.

Adoptée à la majorité

12 HISTOIRE ET PATRIMOINE

12.1 RÉS 039.02.2024 FRAIS DE DÉPLACEMENT – PROGRAMMATION CITOYENNE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT la programmation citoyenne à l'Assemblée nationale du Québec où sera présenté le documentaire « 1948, l'affaire silicose, l'histoire d'une injustice » le 21 février 2024;

CONSIDÉRANT que tous les membres élus du parlement ont été invité à cette journée, dans le but de révéler au grand jour le drame vécu à Saint-Rémi dans les années 40;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de se rendre à Québec, certains membres du conseil, employés municipaux et gens impliqués dans la réalisation de ce documentaire;

CONSIDÉRANT que pour se faire, la location d'un autobus est nécessaire;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil autorise un déboursé d'un montant maximal de 5 000 \$ pour couvrir les frais de déplacement (transport et nourriture) pour cette journée du 21 février 2024;

QUE cette dépense soit prise à même le surplus non affecté.

Adoptée à la majorité

12.2 RÉS 040.02.2024 OCTROI DE MANDAT – CONSULTATION TECHNIQUE ET GESTION DE PROJETS AUDIOVISUELS

CONSIDÉRANT le projet du Centre d'interprétation du territoire d'Amherst;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'octroyer un mandat pour un consultant, développement et design technique audiovisuel, afin d'appuyer l'équipe de La Camaraderie, en fournissant une expertise et des services techniques en lien avec les besoins et installations audiovisuels du projet;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par Eric Fauque, Consultation technique / Gestion de projet AV;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil octroie le mandat de consultant développement et design technique audiovisuel, à M. Eric Fauque, pour un montant de 10 485 \$, plus les taxes applicables;

QUE le conseil autorise Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité tout document en lien avec ce dossier;

QUE cette dépense soit imputée à même le poste budgétaire 23 08000 722.

Adoptée à la majorité

12.3 **RÉS 041.02.2024** **AUTORISATION DE DÉPÔT ET DE SIGNATURE –
DEMANDE POUR JEUNESSE CANADA AU TRAVAIL**

CONSIDÉRANT le programme Jeunesse Canada au travail (JCT) qui offre aux employeurs admissibles des subventions salariales et leur donne accès à un bassin de jeunes candidats talentueux aux compétences concurrentielles, capables d'idées novatrices;

CONSIDÉRANT que ce programme d'emplois dure en général entre six et 16 semaines et qu'il soutient des organismes situés au Canada et dont le mandat est lié au patrimoine;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du Centre d'interprétation du territoire d'Amherst, un projet de mémoire virtuelle doit être mis sur pieds afin de rendre accessible les archives;

CONSIDÉRANT que la Municipalité pourrait être admissible à une aide financière afin d'embaucher un(e) étudiant(e) en muséologie qui pourrait effectuer la numérisation et classification des archives;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Denis Chabot, chargé de projet – muséologue et historien;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil autorise M. Denis Chabot, chargé de projet à soumettre une demande d'aide financière dans le cadre du programme Jeunesse Canada au travail au nom de la Municipalité d'Amherst;

QUE le conseil autorise monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité la convention d'aide financière à intervenir entre les deux parties;

QUE les frais inhérents à cette demande d'aide financière soit pris à même le poste budgétaire 23 08000 722.

Adoptée à la majorité

13 **AFFAIRE(S) NOUVELLES(S)**

14 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

15 **RÉS 042.02.2024** **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE la présente séance ordinaire soit levée.

Il est 20 h 30.

Adoptée à la majorité

Jean-Guy Galipeau
Maire

Martin Léger
Directeur général et
greffier-trésorier

Je, Jean-Guy Galipeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Guy Galipeau
Maire